



AVIS DE PUBLICITÉ Festival « CUISINES ET VINS DU SUD »

PREAMBULE :

L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P) prévoit que « *Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public sera formalisée par un arrêté municipal portant permis de stationnement.

Cette autorisation est personnelle, temporaire, précaire et révocable.

I / OBJET

Le **samedi 17 mai 2025**, la Ville de La Valette-du-Var accueillera l'événement « Cuisines et Vins du Sud », pour une nouvelle édition printanière ; chefs et sommeliers de renom, producteurs locaux, vigneron et artisans vont faire vibrer le cœur de ville lors d'une journée intense !

Dans le cadre de cet événement la Ville souhaite organiser **un marché artisanal** avenues Char Verdun et Léon Guérin **sur le thème "Du beau et du bon à portée de tous" à destination des producteurs, artisans et créateurs.**

Ainsi, les visiteurs pourront déambuler depuis la place Jean Jaurès où se tiendra le marché hebdomadaire de producteurs, jusqu'à la place Général de Gaulle qui accueillera le marché gourmand, en passant par les avenues Verdun et Guérin qui abriteront le marché artisanal.

Les commerces de l'avenue Char Verdun seront ouverts et un animateur dynamisera le marché artisanal.

II / CONDITIONS D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC

Mise à disposition de **37 emplacements**.

Les emplacements sont dépourvus de points d'alimentation en eau.

Nombre de mètre linéaire : 2 ou 3 mètres maximum

Adresse : avenue Char Verdun et Léon Guérin à La Valette-du-Var.

Plan des avenues Char Verdun et Léon Guérin



Installation effective des exposants : Samedi 17 mai 2025 dès 07h30.

L'installation doit permettre l'accès aux trappes techniques à tout moment (télécom, gaz, électricité, vidéo surveillance, eau, assainissement...).

L'exploitant ne peut effectuer des travaux touchant à la superstructure ou à l'infrastructure du domaine public, tels que piquetage au sol et marquage au sol de toutes sortes.

Chaque exposant doit emmener son propre matériel : barnum ou parasol, table, produits, signalétique, etc.

Ouverture du marché au public : de 09h00 à 20h00.

Entretien et propreté de l'emplacement : l'exposant s'engage à maintenir les lieux en parfait état d'entretien et de propreté.

Redevance : conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ces occupations privatives du domaine public donnent lieu au versement d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal n°2025/DEL/32 du 06 mars 2025, exécutoire au 12/03/2025 :

DESIGNATION	UNITE	TARIF EN EUROS
Marche thématique	Par jour et par ML	1,99
Participation aux frais d'électricité	Par jour	3,00

Droit à l'image

A des fins de communication à destination du grand public, l'exposant accepte une utilisation gratuite de son image par la Ville de La Valette-du-Var via des photographies, des films, des reportages télévisuels ou de presses écrites et des enregistrements de toute sorte et renonce à réclamer tout droit pécuniaire direct ou indirect dans le cadre de la communication sur cet événement.

III / PROCEDURE D'ATTRIBUTION

1 / Contenu des candidatures

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles, afin de permettre leur bonne analyse et comprendront à minima :

Pièces à fournir :

- Le dossier d'inscription ci-joint dûment complété, daté et signé ;
- Un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;
- Le cas échéant, une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Le cerfa n° 13939*01 pour une vente au déballage (téléchargeable ci-dessous) dûment complété, signé et accompagné d'une copie de la pièce d'identité du demandeur et de son courriel 13939*01 - Déclaration préalable d'une vente au déballage - etape_1 - service-public.fr

2 / Critères de sélection des candidats :

Dans un souci d'impartialité, à l'expiration de la date et de l'heure de remise des dossiers de candidature, ceux-ci seront examinés et classés sur la base des critères ci-après pondérés de la manière suivante, sur 100 points :

Critères qualitatifs :

1. Respect de la thématique recherchée : producteurs, artisans et créateurs locaux ou régionaux (35 points) ;
2. Qualité et originalité des produits proposés (30 points) ;

Critères esthétiques :

3. Présentation du stand dans le respect de la thématique recherchée (25 points) ;
4. Animations du stand proposées (10 points).

Les trente-sept candidats retenus seront ceux qui auront reçu la meilleure note globale à l'issue de l'analyse des candidatures.

3 / Date de limite et conditions de dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature sera soit :

- De préférence, envoyé par courriel avec accusé de réception ou de lecture à l'adresse : cuisinesdusud@lavalette83.fr
- Ou adressé par courrier recommandé avec avis de réception postal à :

Mairie de La Valette-du-Var
Manager de Centre-ville
Place Général de Gaulle
83160 La Valette-du-Var

- Ou déposé contre récépissé à l'adresse susvisée.

A noter : il devra être précisé sur l'enveloppe : Sélection préalable Evènement « Cuisines et Vins du Sud » - Manager de Centre-Ville.

Le dossier devra être dûment et intégralement complété et comporter l'ensemble des justificatifs demandés.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Les exposants retenus seront prévenus par courrier ou par courriel.

Date limite de réception des candidatures : le vendredi 18 avril 2025 à 12h00

Date de publication du présent avis : le 31 mars 2025